

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1455**

commune (s) : Meyzieu

objet : Quartier des Plantées - Conception et réalisation de la dernière phase d'aménagement : Plantées 5 - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD), plantations, jeux et mobilier - Autorisation de signer les marchés (lots n° 1 et n° 2)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1er mars 2010

Compte-rendu affiché le : 9 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Brachet (pouvoir à M. Bouju), Charles, Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Imbert A (pouvoir à M. Assi), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Daclin, Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 8 mars 2010**Décision n° B-2010-1455**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier des Plantées - Conception et réalisation de la dernière phase d'aménagement : Plantées 5 - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD), plantations, jeux et mobilier - Autorisation de signer les marchés (lots n° 1 et n° 2)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 février 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2006-3430 en date du 12 juin 2006, le conseil de Communauté a approuvé l'engagement de la dernière phase d'aménagement du quartier des Plantées, son mode de réalisation par voie de mandat et l'individualisation d'une autorisation de programme partielle de 205 000 € couvrant les études et la rémunération du mandataire.

Par délibération n° 2009-0966 en date du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 700 427 € en dépenses et de 153 675 € en recettes. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 905 427 € en dépenses et à 153 675 € en recettes.

Dans le cadre du mandat qui lui a été notifié en date du 14 décembre 2006, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a lancé une procédure de marché à procédure adaptée, conformément aux articles 26 et 144 III du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux.

Le projet de la dernière phase des aménagements du quartier des Plantées prend place dans le cadre du programme de requalification du quartier des Plantées à Meyzieu inscrit depuis 1989 dans la procédure de développement social urbain puis dans les contrats de ville (1994-1999 et 2000-2006), et enfin le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009.

La 5° tranche vient achever le programme de restructuration de ce quartier démarré en 1992 par la Communauté urbaine qui a porté sur l'aménagement de l'ensemble des espaces résidentiels, le centre commercial et les espaces publics.

La 5° tranche porte sur deux secteurs :

- le traitement des espaces de liaison entre la copropriété, l'espace commercial et les voiries, comprenant l'aménagement d'espaces publics conviviaux de détente, un terrain de boules et un aménagement de type square. Ces espaces deviendront propriété de la commune de Meyzieu,
- le traitement d'une place publique située au centre du quartier dont l'aménagement actuel ne permet pas un usage satisfaisant par les habitants du quartier, tant au niveau de la sécurité (rodéos importants), que par sa conception minimaliste et minérale (manque de plantations dû à la présence des réseaux lors de la création).

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 905 427 € TTC (révision des prix incluse), avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- commune de Meyzieu	76 000 €,
- Etat-Anru, opération isolée	77 675 €,
- Communauté urbaine	751 752 €.

Le présent rapport a pour objet les lots n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et n° 2 : plantations, jeux et mobilier de la 5° tranche d'aménagement du quartier des Plantées à Meyzieu.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 21 octobre 2009.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, après avis de la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) du 5 février 2010, a classé premières, pour les différents lots les offres, jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : VRD ; entreprise Perrier TP, pour un montant de 249 965,10 € HT, soit 298 958,26 € TTC,
- lot n° 2 : plantations, jeux et mobilier ; entreprise Nature, pour un montant de 158 000 € HT, soit 188 968 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le directeur général de la SERL, mandataire de la Communauté urbaine, pour signer les deux marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer les marchés pour les travaux d'aménagement du quartier des Plantées à Meyzieu, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : VRD ; entreprise Perrier TP, pour un montant de 249 965,10 € HT, soit 298 958,26 € TTC,
- lot n° 2 : plantations, jeux et mobilier ; entreprise Nature, pour un montant de 158 000 € HT, soit 188 968 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 1352 - Meyzieu : Plantées 5, pour un montant total de 905 427 € en dépenses et de 153 675 € en recettes.

3° - Les sommes à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2010.